



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### délocalisations

Question écrite n° 46816

#### Texte de la question

M. René Rouquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves préoccupations qui continuent de se faire jour dans notre pays, face aux décisions prises par certaines entreprises françaises de délocaliser une partie de leurs activités dans des pays de l'Est ou du Maghreb. Des exemples viennent en effet de nous être donnés encore tout récemment de délocalisations dictées par le seul souci de tirer profit d'une main-d'oeuvre bon marché et de la faiblesse des coûts de production. À ces phénomènes, qui risquent d'avoir pour graves conséquences d'entraîner l'hémorragie, voire la suppression de plusieurs centaines d'emplois dans certaines régions, s'ajoute, de plus en plus fréquemment, le chantage exercé par certains grands groupes, en grande partie pour inciter leurs personnels à accepter de remettre en cause les lois et accords sur les temps de travail et de rémunérations. Aussi, à l'heure où des entreprises françaises se défaussent de leurs responsabilités sociales sur les entreprises sous-traitantes et semblent se dédouaner progressivement de toute obligation, dans la mise en oeuvre de plans sociaux dont elles portent pourtant une large responsabilité, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans les meilleurs délais quelles mesures fortes le Gouvernement entend prendre, pour lutter sans attendre contre cette multiplication des délocalisations et des chantages à l'emploi qui créent aujourd'hui, chez les salariés, un véritable sentiment d'abandon.

#### Texte de la réponse

Les délocalisations constituent une source de préoccupation croissante pour nos concitoyens. C'est un phénomène bien réel qui est durement ressenti dans les bassins d'emplois qui en sont victimes. Elles participent de surcroît d'une tendance de fond qui, si nous n'y prenons garde, pourrait s'amplifier dans les années à venir. Les mutations accélérées qui sont en train de transformer l'économie mondiale offrent de nouvelles perspectives à nos entreprises. Elles se traduisent également par l'insertion dans l'échange international de pays émergents qui nous concurrencent sur une gamme toujours plus étendue d'activités. Face à ce défi majeur, le Gouvernement n'entend pas céder à la fatalité. Il a engagé une politique volontariste qui s'ordonne principalement autour des quatre axes suivants : l'instauration immédiate de mécanismes défensifs et offensifs incitant les entreprises à ne pas délocaliser, l'augmentation de l'effort de recherche et de développement, le renforcement de la compétitivité des entreprises, notamment les PME-PMI, l'intervention dans les instances internationales en faveur de règles garantissant les conditions d'une concurrence loyale et respectueuse de la dignité humaine. Le projet de loi de finances pour 2005 en porte témoignage. Des crédits d'impôt pourront ainsi être accordés, d'une part, aux entreprises industrielles implantées à l'intérieur de bassins d'emplois en grande difficulté, d'autre part, aux entreprises qui décideraient de relocaliser sur le territoire national tout ou partie de leurs activités transférées à l'étranger. Le projet de budget comprend aussi un dispositif de soutien au développement des pôles de compétitivité. La compétitivité de nos entreprises et de nos territoires passe en effet par des efforts accrus dans le domaine de l'innovation. Les projets qui seront développés au sein de ces pôles seront encouragés par des subventions et par des exonérations fiscales et sociales. Ces aides seront naturellement conditionnées à l'engagement pris par les bénéficiaires de ne pas délocaliser les activités

soutenues. Au-delà, et conformément aux engagements pris par le Gouvernement, les crédits budgétaires consacrés à la recherche sont en hausse sensible. Par ailleurs le prolongement du dégrèvement de la taxe professionnelle pour les nouveaux investissements, l'amorce de la réduction du taux de l'imposition sur les bénéfices et les mesures visant à réorienter vers les PME une part plus importante des financements disponibles dans notre économie devraient contribuer de manière significative à la consolidation des performances de nos entreprises. Enfin, avec l'Union européenne et nos partenaires, nous militons pour que la mondialisation soit placée sous l'empire de règles équitables et humaines. C'est ainsi que nous intervenons pour que les barrières para-tarifaires qui entravent insidieusement l'accès à certains marchés soient démantelées, ou encore pour que soient observés des standards minimaux dans le domaine social et environnemental. La lutte contre les délocalisations réside avant tout dans une action d'ensemble visant à conforter la compétitivité globale de notre économie et de nos territoires. Si nos ambassades et nos missions économiques s'emploient, au Maghreb comme ailleurs, à informer les petites et moyennes entreprises françaises sur les conditions d'accès aux marchés extérieurs, leurs prestations doivent bien sûr s'inscrire exclusivement dans une logique de conquête de nouveaux débouchés. Dans une économie ouverte comme la nôtre, dont la croissance, et partant les emplois, dépendent de plus en plus du dynamisme des exportations, la mission d'information et d'accompagnement remplie par notre réseau à l'étranger demeure essentielle.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46816

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2004, page 7225

**Réponse publiée le :** 14 décembre 2004, page 9999